Winslow (Jacques Bénigne)

anatomiste, Luthérien, né en Danemarck
le 2 avril 1669
Converti à la foi catholique par Bossuet

décédé en 1760.

1° (Son Testament autographe ci inclus ;
2° (une Lettre autographe, signée, en date du 28 Xbre 1713
(voir Biogie Vol. 51 p. 50-53.)

Autographe provenant de
M. Olivier Winslow médecin de ma mère
& ami des [illegible]

Je vous pouvez, Monsieur, avec justice m'accuser de negligence, par rapport au retardement de ma reponse aussi bien que celle de notre ami Mr. Cesar depuis quinze jour. Mais je voulois etre seur de quelque chose pour vous communiquer, qui vous auroit fait plaisir: ce qui n'est pas encore arrivé. Au reste je suis bien ravi d'apprendre de tout coté, que vos affaires vont bien, j'en souhaite de tout mon coeur et la continuation et l'augmentation, comme a un de mes meilleurs et vrays amis. Je vous promets que j'auray soin de vous menager au moins deux bonnes preparations de ce qui regarde le fetus en particulier. Nous n'avons pas encore commencé nos cours universels: il y a peu d'etrangers; et je suis du sentiment que par

rapport à l'honneur de la profession, il faut suivre la maxime: Aut Cæsar, aut nihil. Il vient ici trois Messieurs pour la direction, savoir deux Allemands et un Hongrois, lequel n'entend pas le françois, de sorte qu'il faut que l'instruise en latin, et en allemand. Ces Messieurs pourroient peutetre acheter les Tables de M. Bourdon dans la suite: j'en auray soin. Monsieur Duvernay commence aujourdhui son cours publique d'anatomie: il se prepare a faire des merveilles, et il le fera aussi, suivant ce qu'il m'a appris lui meme, principalement hier, que j'eus l'honneur de diner avec lui. Plura in posterum. Je vis avanthier Monsieur De Jussieu, pour lui demander, s'il avoit quelque chose a m'ordonner pour vous. il me dit qu'il vous doit une reponse, qu'il remettra pour l'occasion d'avoir trouvé de quoy vous faire plaisir. Monsieur de S. Clair a fait un petit parti de renouvellement anatomique avec moi. Ma femme vous fait ses compliment, ayant tout a fait une estime particulier pour vous. Nous vous souhaitons unanimement une heureuse année, et tout ce que amis peuvent souhaiter aux amis, particulierement moi qui suis sans fard

Monsieur

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur
J. B. Winslow.

Ce 28. Decemb.
1713.

A Monsieur,

Monsieur De Blary

Docteur en Medecine

a Cambray.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen!

Comme il n'y a rien de plus certain que la mort, et rien de plus incertain que son heure, je recommande mon ame à Dieu Toutpuissant, et je le supplie de m'accorder la remission de mes pechés, par les merites de JESUS-CHRIST mon Redempteur, aux quels seuls je mets toute ma confiance. Je prie la Tres-Sainte et immaculée Vierge Mere de Dieu de m'assister de sa puissante protection en ce dernier passage. Je demande l'assistance speciale de mon saint Ange Gardien, de Saint Joseph, de mes Saints Patrons Saint Jacques, et Saint Benigne. J'implore aussi le secours de Saint Luc Patron des Medecins réellement Orthodoxes, et les suffrages de tous les saints et saintes de Paradis.

Je veux mourir dans la parfaite soumission à l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, et dans la vraie obeissance jurée au Souverain Pontife Romain, Vicaire de mon Sauveur, en anathemisant tout ce qui y est contraire, et en particulier l'appel au future Concile General de la Constitution Unigenitus en 1718, par un Decret de la Faculté de Medecine de Paris, lequel depuis reste encore en son entier dans ses Registres, et pour lequel j'ai plusieurs fois ouvertement marqué mon aversion en tout, notamment par mon acte inseré dans l'article des susdits Registres intitulé, Res Gestae du decanat de feu Mr. Geoffroy en 1728; comme aussi par ma remontrance publique dans les Ecoles de la Faculté au commencement de la ceremonie du Doctorat de feu Mr. Guyot en 1736; et sur tout par le detail du Cas de conscience presenté à Mrs. les Docteurs de la Sorbonne, à l'occasion du refus en 1742, de presider au Doctorat de feu M. Bergier Licentié, à moins qu'au serment preliminaire que le Doctorandus, en averti par le premier Appariteur, fait publiquement d'observer les Decrets de la Faculté, on ajoutât, excepto Decreto Apellationis, etc.; Du quel refus et de mes motifs j'avois auparavant donné et livré moi-même acte par Ecrit entre les mains de feu Mr. Col de Vilars alors Doyen de la Faculté, et cela chez lui en presence de Mr. Chomel nôtre Confrere, et du susdit feu M. Bergier Licentié, qui y étoient.

Ce meme motif d'obeissance aux decrets de l'Eglise, conformement à la doctrine expresse du Catechisme du Saint Concile de Trente, et à l'exemple des tres-celebres Riccioli, Tacquet, Dechales, Borelli, Gassendi, Manfredi etc., dont le premier rapporte dans son Almagest tout au long le procés de Galilée, et de son abjuration etc. en presence de neuf Cardinaux; ce meme motif, dis-je, m'oblige à marquer par écrit dans les Exemplaires des volumes imprimés de l'Academie Royale des Sciences, et autres Livres à moi, mon aversion pour tout ce qui s'y pourra trouver favorable au Systeme de Copernic employé par maniere d'Assertion comme dogme positif contre l'immobilité de la Terre etc. et non pour expliquer les mouvemens celestes comme par hypothese; par exemple, dans l'Almanac intitulé Connoissance des Temps, où à l'endroit concernant la Revolution des Planetes autour du Soleil, on met positivement la Terre au nombre des Planetes, et lui en attribue positivement

la

* Boscovich,

la mobilité, tant annuelle que journaliere. Cela paroit d'autant plus être mis là exprès, qu'hors ce seul endroit dans deux pages voisines tout le reste du Livre retient constamment les expressions ordinaires et toutes opposées à ce seul endroit; cela le paroit encore d'autant plus, qu'au commencement du même almanac le denombrement des Planetes est marqué tout afait à l'ordinaire, le Soleil y compris, sans aucune mention de la Terre.

Je prie instamment, qu'en me trouvant ou me croyant mort, si c'est hors de chez moi, ou hors de mon lit chez moi, on me mette promptement en lit chaud; et si c'est arrivé dans mon lit, on m'y laisse chaudement, ou m'y rechauffe; et qu'en ces differens cas on entretienne proportionnement la chaleur, en me laissant couvert à mon ordinaire; et en observant dans tous les cas d'ecarter de ma bouche et de mon nez, tout ce qui pourroit empecher la moindre respiration; sans neanmoins retirer l'oreiller, et sans renverser ma tête; ce qu'on fera et observera pendant trois jours consecutifs ** pour le moins, W., independamment des secours ordinaires et convenables; à moins qu'il y ait couleur et odeur de pourriture réelle et actuelle independamment de puanteur par seule evacuation de matieres fecales, etc. à quoi on doit soigneusement faire attention; et deplus faire executer par quelque bien-intelligent les experiences etc. proposées dans ma These soutenue aux Ecoles de Medecine sur l'Incertitude des signes de la mort, et ce que depuis on a observé de plus ou de mieux pour prevenir les malheureux enterrements en vie.

Je desire que mes obseques se fasse le plus simplement, au moins de frais que faire se pourra, sans tentures, par convoy et enterrement vers le soir; et qu'on fasse dire les jours suivans des Messes de Requiem, sçavoir, vingt aux Capucines de la Ruë neuve des petits champs; vingt aux Religieuses de l'Ave Maria quartier de St. Paul; et vingt par Mr. Balandreau Curé de Lesches diocese de Meaux, ou à son defaut par les Peres Cordeliers de la Ville de Meaux.

N'ayant rien tant à coeur, que de conserver la paix entre mes Enfans, qui me sont chers et que j'aime également; du bien qui se trouvera après mon decès m'appartenir, je desire également leur partager, autant que ce bien le permettra. C'est pourquoi mon Fils prelevera sur ma succession jusqu'à la concurrence de ce que j'ai donné à sa Soeur par son Contract de Mariage, sans que ma Fille soit tenuë de rien rapporter, s'il n'y avoit pas assez de bien dans ma succession pour égaler son frere à sa Dote; et s'il se trouve de plus, je veux que mes deux Enfans le partagent moitié par moitié; entendant toutefois que ma Femme leur Mere independamment de ce qu'elle a droit de prendre pour les conventions portées en nôtre contract de Mariage, et de sa moitié dans la communauté, jouira pendant le cours de sa vie des arrerages de ma moitié de la rente de deux cens cinquante livres au principal de cinq mille livres constitué à mon profit, et au profit de ma Femme, par Dame Jeanne Buquet Mere du Sieur Jean Thomas le trente Novembre Mil sept cens quarante trois; des arrerages de celle de cent livres au principal de deux mille livres, constitué

W.

constitué de même à mon profit et au profit de ma Femme, le seize Mars Mil sept cens quarante cinq par la dite Veuve Thomas sous le cautionnement de la Damoiselle Boutevillain; et de la rente de trois cens livres au principal de six mille livres, duë par Monsieur Duverney Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, etc. suivant le contract passé par devant Mrs. Nicolas Fremin et Louis Vatry, le vingt deux May de cette année Mil sept cens cinquante un.

Voulant, que si on venoit à rembourser ces contracts de rente pendant la vie de ma femme, il soit fait une autre constitution de rentes des dites sommes, pour qu'elle puisse en jouir des arrerages pendant sa vie.

Les Livres de ma Bibliotheque concernants en particulier la Mathematique, la Mécanique, la Geographie, les Voyages, comme aussi les Cartes et instrumens qui y ont rapport, et autres que ceux de Medecine que j'ai donnés par contract de Mariage à ma Fille, aux quels je joins les Memoires imprimés de l'Academie Royale des Sciences depuis l'année 1707, que je donne pareillement à ma Fille, appartiendront à mon Fils, sans qu'ils puissent être lui comptés comme faisant partie de ma Succession.

En cas que mon Fils soit absent lors de mon decès, sa Mere sera Gardienne des effets que je delaisseray, jusqu'à son retour, ou qu'il paroisse quelque personne fondée de sa procuration pour agir en son nom. Je donne et legue à Marguerite LeRoy nôtre domestique, outre les gages qui lui seront échus à mon decès, la somme de deux cens livres une fois payée.

Si après mon decès mes Enfans, ou l'un d'eux, fait apposer un sellé; si pareillement ils forment entre eux quelque contestation et procès, ou à leur Mere, pour raison de mon Testament, je reduis le contestant à sa legitime telle que de droit; car telles sont mes dispositions et dernieres volontés, que j'espere que mes Enfans respecteront, ainsi que je leur recommende de vivre en bonne intelligence avec leur Mere, et de se souvenir de moi. — Et pour l'execution de mon Testament present, je prie Monsieur l'Abbé Mareshal, Prieur de St. Jean de la Motte, mon tres-affectionné ami, d'en prendre le soin, le nommant pour cet effet mon Executeur Testamentaire.

Ayant lû et relû mon present Testament, je le ratifie, approuve et confirme de nouveau; écrit de ma propre main, et fait à Paris le vingt cinq Octobre Mil sept cens cinquante un. Jacques Benigne Winslow, Docteur Regent de Faculté de Medecine de Paris, etc.



L'Amphithéâtre de Winslow à la Vieille Faculté de Médecine de Paris

Le 18 février 1745, Jacques-Bénigne Winslow, docteur régent de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, interprète du Roi en langues teutoniques, membre de l'Académie des sciences, de la Société royale de Berlin, etc., inaugura le nouvel amphithéâtre d'anatomie que la Faculté venait de faire élever au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue des Rats.

Cet amphithéâtre remplaçait le théâtre anatomique dont les travaux avaient donné lieu à une adjudication le 16 octobre 1617 et qui fut inauguré par l'anatomiste Riolan le 20 novembre 1629. L'amphithéâtre de Riolan, construit en bois, tombait en ruines; la Faculté décida sa démolition et sa reconstruction à ses frais le 17 janvier 1741, les travaux commencèrent en octobre 1742, et le 18 février 1745, le nouvel amphithéâtre était inauguré sous le décanat de Col de Vilars. Il existe encore aujourd'hui et fait partie de la Maison des étudiants, restauration de l'Ancienne Faculté de médecine.

En 1792, la vieille Faculté fut donnée par l'Etat aux hospices civils et à la Caisse d'amortissement. Elle fut vendue et finit par échoir au Comte Boutry.

Grâce aux démarches répétées du Docteur Le Baron, président et fondateur du Syndicat des Médecins de la Seine, et à l'intervention de ce Syndicat, la Ville de Paris en fit l'acquisition en 1896 et 1898, la fit restaurer et la transforma en Maison des Etudiants.

Jacques-Bénigne Winslow, qui inaugura le nouvel amphithéâtre en y prononçant une leçon d'anatomie en français, innovation à cette époque où les docteurs régents de la Faculté professaient en latin, Jacques-Bénigne Winslow naquit en 1664 à Odensée en Danimark. Sa famille le destinait à l'Eglise luthérienne. Petit-neveu du savant anatomiste Nicolas Sténon qui se convertit au catholicisme en 1669, et devint évêque de Titiopolis et vicaire apostolique pour les pays du Nord, Winslow suivit son exemple. Il fut en Hollande étudier la médecine et se rendit à Paris pour se perfectionner, touchant une pension du Gouvernement danois. Il fut recommandé à Bossuet qui le protégea, le convertit au catholicisme et lui donna ses propres prénoms Jacques-Bénigne.

Bossuet mourut en 1704 et le Gouvernement danois sup-



prima la subvention du nouveau converti. Duvernoy, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, dont Winslow suivait assidûment les leçons, le prit en affection et le chargea de le suppléer. La Faculté, pour rendre honneur à son mérite, le dispensa des droits assez lourds et le reçut docteur. Il fut peu après reçu à l'Académie des sciences.

A la mort de Duvernoy, le médecin du Duc de Richelieu, Hunauld, le remplaça à la chaire d'anatomie du Jardin du Roi en 1729, mais Hunauld mourut en 1742 et ce fut Winslow qui lui succéda en 1743 (lettres patentes du 1er octobre 1743). L'anatomiste danois jouissait d'une grande réputation. Il avait collaboré à la deuxième édition du *Traité de l'Ouïe* de G. J. Duvernoy. Il avait écrit en 1723 une *Exposition anatomique de la structure du corps humain* qui fut très appréciée et que Georges Douglas traduisit en Anglais en 1734. Plus tard, en 1747, il publia un ouvrage sur l'*Incertitude des signes de la mort*. Il décrivit le péritoine et l'ouverture de l'arrière cavité des épiploons porte le nom de hiatus de Winslow. Ses connaissances linguistiques le firent nommer interprète du Roi en langues teutoniques.

Winslow mourut en 1760, à l'âge de 91 ans.

Il fut vraisemblablement enterré au cimetière Saint-Clément, près de l'église Saint-Etienne-du-Mont, et lors de la désaffectation de ce cimetière sa pierre tombale fut déposée dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à côté de la chapelle des Catéchismes, où l'on peut lire son épitaphe qui résume la vie du savant danois. (1)

En voici la traduction :

D. O. M.

Dans l'espérance de la bienheureuse immortalité,
Jacques-Bénigne Winslow,
Danois d'origine, français d'adoption,
Noble de naissance et de race, plus noble encore
De vertu et de doctrine.
Né de parents luthériens,
Abjura à l'âge d'homme, l'hérésie qu'enfant il avait sucée
Et, avec l'appui de l'illustre évêque de Meaux,
Dont il prit lors de sa confirmation, le nom de Bénigne,
Entré dans l'église catholique,
Se maintint dans sa foi, vécut sous sa loi,
Mourut dans son sein.
Homme également sincère et pieux,
Souverainement miséricordieux envers les pauvres,
Il ne fut entaché d'aucune perversité d'erreur ou de vice,
Interprète royal des langues teutoniques,
Docteur régent de la très bienfaisante Faculté de Paris,
Docteur et professeur très habile dans l'art médical et surtout dans [l'anatomie,

(1) Nous devons à l'obligeance de M. l'Abbé Barry, notre collègue, le libellé de cet épitaphe et sa traduction.



La société royale des savants de Berlin,
Et l'Académie royale des Sciences de Paris
L'élurent d'un suffrage commun leur membre,
Il fut très digne de l'une et de l'autre,
L'Univers illustré de sa science
Le prouva par un jugement public.
Il mourut le 5e jour du mois d'Avril,
L'an du salut 1755, à l'âge de 91 ans.
A leur tendre époux et père,
Une épouse et des enfants éplorés
Elevèrent ce monument.

Le nom de Winslow a été attaché à l'amphithéâtre dont la coupole s'élève au coin de la rue de la Bûcherie et de la rue de l'hôtel Colbert, l'ancienne rue des Rats. Depuis 1745, l'amphithéâtre de la Vieille Faculté porte le nom d'amphithéâtre Winslow; la Ville de Paris s'honorerait en perpétuant par une plaque le nom du célèbre anatomiste danois qui a illustré au XVIIIe siècle sa Faculté de médecine et le Jardin du Roi.

L'inscription que porterait cette plaque pourrait être ainsi libellée :

Le 18 février 1745, le célèbre anatomiste, danois d'origine, JACQUES-BÉNIGNE WINSLOW, docteur-régent de la Faculté de médecine, professeur d'anatomie et de chirurgie au Jardin du Roi, interprète du Roi en langues teutoniques, a inauguré cet amphithéâtre d'anatomie sous le décanat de Col de Vilars.

Docteur J. NOIR.